



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-119 bis

Publié le 16 mars 2020

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE -ACADEMIE D'AMIENS

Arrêté portant modification de l'arrêté rectoral du 5 février 2020 portant subdélégation de signature



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'AMIENS,

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles R 222-19 et suivants ;

VU le décret n° 83-1033 du 3 décembre 1983 modifié portant statuts particuliers des corps de l'administration scolaire et universitaire et dispositions applicables à l'emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire ;

VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de madame Stéphanie DAMERON en qualité de rectrice de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 3 février 2020 portant nomination de madame Delphine VIOT-LEGOUDA dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 4 février 2015 portant nomination de madame Catherine BELLET-LEMOINE dans l'emploi de secrétaire général adjoint de l'académie d'Amiens en charge des moyens et de l'expertise, à compter du 1^{er} mars 2015 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2020 portant nomination de monsieur Samuel HAYE dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général de l'académie d'Amiens, directeur des ressources humaines, à compter du 16 mars 2020 ;

VU l'arrêté rectoral en date du 5 février 2020 portant délégation de signature à madame Delphine VIOT-LEGOUDA.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1^{er} est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Delphine VIOT-LEGOUDA, la délégation de signature sera exercée par madame Catherine BELLET-LEMOINE, adjointe au secrétaire général de l'académie, ou par monsieur Samuel HAYE, adjoint au secrétaire général de l'académie – directeur des ressources humaines.

ARTICLE 2 :

Cet arrêté entrera en vigueur le 16 mars 2020.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 13/03/2020.
La rectrice

Stéphanie DAMERON